

**Silviane Le Menn**  
Résidence de Prat Maria  
9, rue du Léon  
29000 QUIMPER

Quimper, le 13 avril 2009

Tél. : 02 98 90 09 85  
E-mail : [abadennouedit@aol.com](mailto:abadennouedit@aol.com)  
Site web : [www.abadennou.fr](http://www.abadennou.fr)

Monsieur Jean-Marie LE VERT  
Evêché de Quimper  
3 rue de Rosmadec  
29018 Quimper cedex

Objet : Demande de débaptisation

Monsieur,

Ayant été baptisée en l'église de **Châteaulin, Finistère**, sous le nom de **Silviane Anne Marie LE MENN**, peu après ma naissance le **20 mai 1947**, je vous demande de bien vouloir me radier des listes des baptisés du diocèse de Quimper en portant, en regard de mon nom, sur le registre des baptêmes, la mention suivante: « *a renié son baptême par lettre datée du 13 avril 2009* ».

En effet, mes convictions philosophiques ne correspondent plus à celles des personnes, qui de bonne foi et par tradition, ont estimé devoir me faire baptiser.

Au titre de la réglementation de l'Article 36 de la loi N. 78-17 du 6 janvier 1978 s'appliquant à la rectification des données personnelles :

*"Le titulaire du droit d'accès peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, la communication ou la conservation est interdite. Lorsque l'intéressé en fait la demande, le service ou organisme concerné doit délivrer sans frais copie de l'enregistrement modifié."*

L'information équivoque et périmée dont il est question est ma comptabilisation parmi les membres de votre église.

Toute information pouvant laisser entendre un lien quelconque entre moi et votre église est également périmée et je vous demande d'y remédier par une rectification de vos registres comme le prévoit la loi. Il est également de votre ressort de répercuter cette demande dans les lieux où seraient entreposés les registres.

L'Eglise ne peut légalement refuser une requête en débaptisation, et doit, au titre de la réglementation de la Commission Nationale Informatique et Liberté sur les fichiers même manuscrits, fournir à titre gracieux un double de l'acte modifié.

Je vous demande donc de bien vouloir m'adresser une copie de tout document me concernant, avant et après modification.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Silviane Le Menn*